



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Avenant à la convention avec le Syndicat des Eaux du Lambon
pour réalisation de travaux en vue d'une interconnexion de sécurité**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Eau**Avenant à la convention avec le Syndicat des Eaux du Lambon pour réalisation de travaux en vue d'une interconnexion de sécurité**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Syndicat des Eaux du Lambon gère la production et distribution de l'eau sur la Commune de La Crèche.

Une convention a été signée entre la Ville et ledit Syndicat en prévision d'une interconnexion de sécurité pour l'alimentation en eau de la Ville de Niort. Des travaux doivent être réalisés au pied de la cuve située au lieu dit Chavagné, en préalable à des travaux de voirie prévus par la Commune de La Crèche.

Les travaux concernent une canalisation de gros diamètre (500 mm) à tirer sur environ 200 mètres depuis la cuve de Chavagné. Le Syndicat du Lambon est maître d'ouvrage de ces canalisations, la Ville de Niort en finançant le coût par l'intermédiaire d'une participation.

Suite à une consultation le Syndicat par lettre en date du 6 mai 2004 nous a fait savoir qu'en raison de la forte évolution du prix des canalisations en fonte ces derniers mois, le montant estimatif prévisionnel dans la convention initialement de 45.000 € HT est dépassé de plus de 20 % et est porté à environ 55.000 € HT.

Un avenant est donc soumis à l'assemblée. Il comporte également des précisions sur la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et l'entretien des conduites.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ci-joint en prévision des travaux précités et de leur exploitation future.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)